

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**VENDREDI 13 MAI**

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. SKINAZI, Maire, le vendredi 13 Mai 2016.

**PRESENTS** : Mesdames CADIC, FORGE, PAYSANT. Messieurs BRUNET, COMIEN, de LA ROCHEFOUCAULD, SKINAZI.

**ABSENTS EXCUSES ET REPRÉSENTES** : M. ERRARD (a donné pouvoir à Mme PAYSANT)

M. LARCHEVEQUE (a donné pouvoir à M. SKINAZI)

**ABSENTE EXCUSEE** : Mme PHILIPPE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. de LA ROCHEFOUCAULD

**DATE DE CONVOCATION** : 02/05/2016

La séance est ouverte à 20h00

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu de conseil ;
- Désignation du secrétaire de séance ;
- Autorisation à donner à « CANO'SEINE - Julien MASSON » ;
- Programme « Objectif 0 phyto » ;
- Projet d'adhésion au Syndicat des Eaux de Bray-et-Lu ;
- Décision modificatif budget communal ;
- Adhésion commune de Plaisir et Communauté Urbaine Grand Paris Seine-et-Oise au CIG ;
- Compte-rendu présenté par les délégués sur la marche des différents syndicats (PNR, SMIRTOM...) ;
- Questions diverses

Monsieur LARCHEVEQUE prévient les membres du conseil qu'il devra quitter la réunion de conseil à la suite du point 1.

Les membres du conseil approuvent le compte-rendu de la réunion du 8 avril 2016 qui leur a été transmis par mail.

M. de LA ROCHEFOUCAULD est désigné secrétaire de séance.

**1. Autorisation à donner à « CANO'SEINE- Julien MASSON » :**

Monsieur le Maire présente M. Julien MASSON de Vienne-en-Arthies responsable de CANO'SEINE.

Monsieur MASSON prend la parole pour présenter son activité.

Après avoir s'être investi dans le PNR en apportant ses compétences de guide touristique et éducateur sportif il est devenu membre l'association des guides du PNR du Vexin Français. Il a encadré des randonnées pédestres et vététistes. Il a ensuite repris l'entreprise « Canoé Epte Décollage » et a axé l'activité essentiellement sur le canoé. Il propose pour la 5<sup>ème</sup> saison la descente de la vallée l'Epte à partir de St Clair sur Epte sur un parcours de 17 km.

M. MASSON souhaite relancer l'activité canoé (de début avril à fin octobre, du jeudi au dimanche et jours fériés) sur le bras mort de la Seine au départ de Vétheuil. Le projet a été présenté au PNR et l'autorisation a été demandée à Voies Navigables de France.

Il envisage de proposer 3 produits à partir du 2 juillet :

- Une boucle autour de Vétheuil de  $\frac{3}{4}$  d'heure / 1 heure ;
- Une descente plus longue jusqu'à Haute-Isle ;
- Une descente jusqu'à La Roche-Guyon (en devant emprunter la Seine sur 900 m).

Il demande donc à la municipalité l'autorisation de pouvoir emprunter le chemin rural n° 11 dit du Grand Port (face à la mairie) pour pouvoir débarquer les canoés (maximum 8 canoés à raison de 4 rotations maximum/ jour) et les charger sur sa remorque. Seul son unique minibus (avec la remorque) aurait l'autorisation d'emprunter le chemin dont la barrière resterait fermée à clé en permanence.

Certains élus émettent leur inquiétude face aux nuisances notamment sonores que ces activités pourraient apporter aux riverains du bras de Seine. M. MASSON précise que lors de la location des bateaux les usagers signent un contrat dans lequel ils s'engagent à, entre autre, ne pas débarquer dans les propriétés privées et effectuer la descente dans le calme afin de ne pas gêner la quiétude du site. Il précise que les piqueniques et l'alcool sont interdits dans le cadre de ces activités exclusivement de promenade et découverte. Ces activités doivent bien évidemment se faire dans le respect de l'environnement.

M. MASSON ayant terminé son exposé quitte la séance.

Monsieur le Maire demande l'avis des membres du conseil. Ces derniers trouvent le projet séduisant tout en souhaitant pouvoir consulter l'avis de VNF ainsi que le contrat qui est remis aux utilisateurs.

Monsieur le Maire propose donc la rédaction puis la signature d'une convention revue annuellement autorisant l'accès au chemin rural n° 11 dit du Grand Port à M. Masson avec son seul véhicule et sa remorque pour un maximum journalier de 4 rotations (du jeudi au dimanche et jours fériés d'avril à octobre, avec les horaires d'utilisation s'inscrivant exclusivement dans le créneau de 10h00 du matin au plus tôt à 17h00 au plus tard).

Les membres du conseil après en avoir délibéré autorisent l'accès au Chemin rural n°11 dit du Grand Port à CANO'SEINE et mandatent Monsieur le Maire pour la rédaction et la signature d'une convention d'utilisation du chemin. Toutefois ils insistent sur le fait que si des administrés se plaignaient en mairie du fait de l'activité ou s'il était observé des atteintes aux rives du bras de Seine ou au chemin et à ses abords (dérangement, bruits, dégradations, pollutions, fréquentation perçue comme trop importante,...) M. MASSON en serait immédiatement avertis afin d'y remédier et la convention pourrait être stoppée sans délai et sans qu'il puisse être prétendu de la part de l'organisateur à une quelconque indemnisation ou contrepartie.

Ce point étant terminé et comme indiqué en début de réunion M. LARCHEVEQUE quitte l'assemblée.

## **2. Programme « Objectif 0 phyto » :**

Monsieur le Maire explique que depuis 2010, le PNR a engagé cinq programmes pour accompagner les communes dans la réalisation de plans de gestion différenciée des espaces communaux « Objectif zérophyto ». En partenariat avec l'agence de l'eau Seine Normandie, il lance aujourd'hui un nouvel appel à candidature pour 10 communes.

Ce programme est subventionné par l'Agence de l'eau Seine Normandie et par le Parc à hauteur de 80% ; la participation des communes est de 20% du montant et correspond à environ 500 EUR par commune.

Le changement des modes de gestion de l'espace public, l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires, fait partie des actions à mener pour aller vers la préservation de la santé, une meilleure qualité de l'eau, de l'air et la préservation de la biodiversité. Choisir une gestion différenciée c'est adapter la gestion de chaque espace à son usage en intégrant au maximum les enjeux environnementaux.

Mettre en place un plan d'actions avec l'appui d'un regard extérieur (bureau d'étude expérimenté) et en groupe c'est :

- Etablir avec élus et agent(s) technique un état des lieux des espaces communaux et des pratiques de gestion, des moyens humains et des moyens matériels,
- Définir des objectifs d'entretien des espaces en fonction de l'usage, des aspects paysagers et écologiques (avoir une réflexion sur le fleurissement, le désherbage, les tontes,...)
- Former les agents techniques (2j)
- Sensibiliser les secrétaires de mairie (1/2j)
- Communiquer auprès des habitants, faire participer la population, faire accepter la flore spontanée,
- Choisir les méthodes alternatives (désherbage alternatif, paillage, plantations de couvre sol, augmenter les hauteurs de tontes, faire des fauche tardives, laisser pousser la flore locale sauvage, travailler sur le cimetière...)
- Faire le bilan après une année et poursuivre.

Ce programme commencerait en juin 2016 jusqu'en fin d'année 2016.

Il est indiqué par un conseiller qu'étant donné l'utilisation intensive des pesticides dans les parcelles agricoles de la commune, il paraît dérisoire et peu efficace d'engager la commune sur du zérophyto. Mme FORGE insiste sur le fait que ce même débat a déjà eu lieu un an plus tôt, que les choses n'ont pas évoluées et qu'il faut que chacun puisse prendre conscience qu'il est temps de faire changer les mentalités quant à l'utilisation des produits phytosanitaires. M. de LA ROCHEFOUCAULD relève que les problèmes de santé publique sont flagrants et qu'il faut un accompagnement pour abandonner ces produits. Monsieur le Maire précise d'ailleurs l'importance dans ce programme de la sensibilisation de la population. Seul l'entretien du cimetière se ferait avec l'emploi de produit mais ces derniers seraient « bio ».

Après en avoir délibéré les membres du conseil décident par 8 voix pour et une abstention d'adhérer au programme de gestion différenciée zérophyto proposé par le PNR.

### 3. **Projet d'adhésion au Syndicat des Eaux de Bray-et-Lu :**

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'adoption de la loi NOTRe la gestion de l'eau échappera à la commune en 2020 pour passer à l'intercommunalité. Il en découlera une unification des tarifs sur toute la C.C.V.V.S. Il expose la possibilité d'adhérer au Syndicat des Eaux de Bray-et-Lu jusqu'en 2020.

L'intérêt de cette adhésion par rapport à une commune non syndiquée est :

- Accéder aux aides et subventions concernant études et travaux (selon le cas Département+ région +AESN)
- Eventuellement d'alléger sa charge de travail pour les relevés de compteurs et facturation recouvrement des abonnés.

En cas d'adhésion un expert que mandaté par le syndicat étudiera les clauses particulières liées à cette éventuelle collaboration. A noter que la part syndicale revient à 0.18 EUR/m3.

Les membres du conseil n'émettent pas d'objection quant à cette adhésion mais souhaitent quelques précisions avant de délibérer. Monsieur le Maire propose d'inviter Monsieur Christian PAUL afin qu'il explique en détail le fonctionnement du syndicat.

### 4. **Décision modificatif budget communal :**

Le budget étant passé au contrôle de légalité, la section investissement 2015 a enregistré un bénéfice de 1559.16 €. Il est donc demandé quelques ajustements comme suit :

D001 : - 4 5060.84 € / R 1068 : - 4 560.84 €  
 R001 : + 1 559.16 € / D 21538 : + 1 559.16 e  
 R 002 : + 4 204.84 € / D 011 : + 2 200.00 € D 678 : + 2 004.84 €  
 D 681 : + 10 € / D 678 : - 10 €

Les membres du conseil acceptent ces ajustements nécessaires au bon fonctionnement du budget communal 2016.

### 5. **Adhésion commune de Plaisir et Communauté Urbaine Grand Paris Seine-et-Oise au CIG :**

Monsieur le Maire explique qu'un courrier du CIG en date du 25 avril 2016 fait part de la demande d'affiliation de Monsieur le Maire de Plaisir et Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Paris Seine-et-Oise au Centre de Gestion.

En application des dispositions de l'article 30 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif au Centre de Gestion et de l'article 15 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ; cette demande est subordonnée à l'avis préalable de l'ensemble des collectivités et établissements affiliés, qui disposent de deux mois à compter du présent courrier pour faire part de leur opposition éventuelle à cette affiliation.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil approuvent à l'unanimité l'affiliation de la commune de Plaisir et de la Communauté Urbaine Paris Seine-et-Oise au CIG de la Grande Couronne de la Région d'Île de France

### 6. **Compte-rendu présenté par les délégués sur la marche des différents syndicats (PNR, SMIRTOM...) :**

#### 6.1 **Commission tourisme CCVVS :**

Mme FORGE indique que les membres de la commission tourisme émettent des réserves quant à la formulation actuelle du site internet de la C.C.V.V.S. D'autre part un flyer informant la population sur l'existence de ce site est en cours d'élaboration. Les premières propositions sont à revoir.

Mme PAYSANT précise que lors de la réunion de la commission culture et patrimoine, il a été constaté que la mise en ligne des informations sur le site était complexe.

#### 6.2 **SMIRTOM :**

M. de LA ROCHEFOUCAULD et M. BRUNET sont en attente de réception du projet de CR de la réunion de la dernière Assemblée générale du Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères du Vexin au cours de laquelle ils ont défendu la maîtrise

de l'augmentation de la taxe qui était proposée et obtenu avec une majorité de délégués que cette augmentation soit divisée par deux pour cette année et soit révisée l'année suivante en demandant au syndicat de chercher les économies (points de collectes,...).

## 7. Questions diverses

### 7.1 Opération « Berges Saines » :

L'opération « Nettoyage de printemps » ayant eu lieu en avril, il semble que l'opération « Berges Saines » arrive un peu tôt. La participation à cette dernière est donc annulée. Un nettoyage des berges pourra, par contre, avoir lieu à l'automne.

### 7.2 Travaux Chemin du Village :

Un boitage a été fait Chemin du Village afin d'informer les riverains de travaux sur la chaussée. La circulation sera donc interdite du 17 au 20 mai. Les travaux ne dureront toutefois sûrement pas toute la semaine.

### 7.3 Spectacle et concert à Haute-Isle :

Monsieur le Maire rappelle que l'association « Musique sous roches » organise le 4 juin à 16h30 un spectacle à la Grange- atelier de M. VIVIEN Chemin du Village et à 20h30 un concert en l'église troglodytique.

### 7.4 Chardons dans la jachère :

Monsieur le Maire invite chacun à participer à l'arrachage des chardons dans la jachère fleurie de Chantemesle. Rendez- vous est pris pour le lundi 16 mai à 14h00. Monsieur le Maire précise que c'est une opération à renouveler régulièrement.

### 7.5 Elections 2017 :

Les élections présidentielles se dérouleront le 23 avril et le 7 mai 2017 et les législatives les 11 et 18 juin 2017. Il est demandé que tous les conseillers soient présents pour la tenue du bureau de vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30  
Haute-Isle, le 18/05/2016  
Etabli par M. de LA ROCHEFOUCAULD, Secrétaire de séance

Le Maire,

M. Laurent SKINAZI

